



ATTENTION :

Forêt de Quénécan

La forêt de Quénécan (forêt privée) est interdite **à tous** en période de chasse :
du 1er octobre au 1er mars.

Le passage des cavaliers et autres randonneurs est interdit dans le bois de Gouarec, les bois de l'Abbaye, celui du Fao et les landes de Liscuis en période de chasse. Utiliser le canal ou la voie verte.

Décembre 2016 - Mars 2017 :

Travaux en cours sur le halage entre l'Abbaye de Bon-Repos et Gouarec. Utiliser l'ancienne RN164

Forêt de Loudéac

Au nord de la forêt domaniale de Loudéac, entre la Roche au cerf et la Croisée de la Branche, **la randonnée est strictement interdite du 1 octobre au 31 mars.**
Utiliser l'itinéraire Equibreizh de substitution par L'Aulnay du Bois.